

Vivre à Mauran



N° 99
Mars 2016

Site internet de MAURAN: www.mairie-mauran31.fr

Le mot du Maire

Chers Mauranaïses, chers Mauranaïs,

Décidemment, le train des réformes lié à notre territoire avance à grande vitesse. Ces réformes sont menées sous l'égide de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Mars 2015 : regroupement des cantons. Le canton de Cazères regroupe maintenant 5 anciens cantons : Rieumes, Le Fousseret, L'Isle en Dodon, Cazères, Aurignac soit 91 communes. Dans ce regroupement, la commune a perdu la permanence mensuelle qui était tenue par le Conseil Général. Mais, sur ce point, pas de réelles pertes puisqu'aucun administré ne venait rencontrer le dit Conseiller Général. Maintenant, le Conseiller Départemental siège une fois par mois sur la ville de l'ancien canton. Donc, le contact subsiste mais il faut prendre sa voiture pour aller à Cazères.

Décembre 2015 : élections régionales. Nous avons suffisamment développé ce sujet dans le Vivre à Mauran de décembre 2015. En fait, la région est passée de 8 départements qui constituaient Midi-Pyrénées à 13 départements qui constituent à ce jour la région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées.

Mars 2016 : le 31 mars 2016, les intercommunalités seront regroupées.

Une taille minimum de population doit être requise. Les nouvelles intercommunalités devront dénombrer plus de 15 000 habitants. L'intercommunalité de Cazères (dont nous faisons partie) ne comprenant que 12 000 habitants, une fusion est inévitable. A ce jour, plusieurs projets sont à l'étude: fusion de deux intercommunalités : Louge – Touch (Le Fousseret) et Cazères ou fusion de trois intercommunalités : Savès (Rieumes),–Cazères et Le Fousseret. Cette dernière possibilité permettrait d'harmoniser les fiscalités disparates entre intercommunalités. La réponse émanant de la Préfecture sera donc divulguée le 31 mars prochain suite à une décision prise en commission qui fixera le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, les intercommunalités désignées pour fusionner devront se rapprocher afin d'homogénéiser leur structure et les compétences afférentes à chacune d'entre elles avant la fusion. La nouvelle intercommunalité (dont on ne connaît bien évidemment pas le nom) devra être en état de marche au 1^{er} janvier 2017 ainsi il pourra être procédé à l'élection des nouveaux conseillers communautaires et du président.

Cette dernière réforme devrait apporter des avances aux communes de l'intercommunalité de Cazères :

- augmentation des dotations,
- enrichissement des compétences,
- possibilité de mutualisation accrue.

Reste à concrétiser ces projets qui devront être conformes à l'image promise.

Votre Maire
Daniel Corrège



Travaux effectués dans le lit de la Garonne en Février 2016

Comme vous pourrez le constater des travaux ont été réalisés dans le lit de la Garonne en amont du pont et jusqu'à la retenue d'eau juste après le pont.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un programme d'action global pour une gestion durable de la Garonne hydroélectrique de Boussens à Carbonne, piloté par le SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre.

Ces travaux contribuent à la restauration de l'hydromorphologie. En fait il s'agit de dévégétaliser les atterrissements dans le lit et de régaler les galets afin de reconstituer un plancher de galets et favoriser leur mobilisation par le fleuve et remobiliser ainsi les bancs de galets.



Plusieurs acteurs sont impliqués dans ce type de travaux autour du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre : le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne), l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région, EDF. Les travaux sont effectués à la suite d'études initialement menées par le SMEAG puis par le SIVOM qui en assure aussi la réalisation. Les autres acteurs sont partenaires financiers. Le travail à réaliser consistait à débarrasser le lit des peupliers qui s'ancrent dans les galets et ensuite décompacter les galets pour leur permettre une plus grande mobilité.



Le montant des travaux s'élève à 3000 €. Le financement de cette opération est effectué de la manière suivante (l'Etat 50%, l'Agence de l'Eau 15 %, la Région 15%, EDF 12%, la Commune de Mauran 8%).

En France, le lit des grands fleuves, et en ce qui nous concerne la Garonne, est propriété de l'Etat. Néanmoins, celui-ci n'a pour unique obligation que d'assurer le libre écoulement des eaux. Aussi, certaines collectivités font le choix de restaurer leur patrimoine fluvial. De plus dans le cadre de la Loi NOTRE, au premier janvier 2018, les communes et intercommunalités vont recevoir une nouvelle compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui concerne tous les cours d'eau, y compris les fleuves (même si l'Etat en reste propriétaire).

Dans le cas présent, un second chantier sera réalisé courant 2016 au niveau de la confluence de l'Esquéril, en amont du pont, mais on peut regretter que seulement ce tronçon ait été traité. Nous aurions bien vu une action jusqu'au Fond de l'Île mais les budgets ne le permettaient pas. On espère que la 2^{ème} tranche suivra rapidement.





Manifestations de ces derniers mois

Repas des aînés et Noël des enfants, dimanche 20 décembre 2015

Une journée bien sympathique et chaleureuse lors du repas des anciens et du Noël des enfants. La magie de cet événement est de faire plaisir à la fois aux aînés, aux enfants et aux parents des enfants, lors d'une manifestation unique où, à un moment donné, tout ce petit monde se côtoie et échange avec grand plaisir.

C'est le repas des anciens qui a ouvert cette journée. Le repas avait été préparé par M. Frédéric Bracali (Conseiller Municipal) qui s'est organisé, démené comme un vrai Chef pour proposer un vrai repas de fête que tout le monde a apprécié. Bravo Frédéric. Le service était assuré par les membres du Conseil Municipal qui ont veillé à ce que nos convives ne manquent de rien.



Après ce repas, place au Noël des enfants. Pour la première fois cette année, c'est un spectacle de Clowns qui a été offert aux enfants. La petite troupe (Les Diabolinos) a produit un spectacle de qualité où facéties, spectacle d'équilibriste et histoires drôles étaient au rendez-vous.



La journée s'est poursuivie en présence de tous avec la venue du Père Noël qui a distribué les pochettes de friandises offertes à tous les enfants. Ce fut une occasion pour ceux qui croient encore au Père Noël de le rencontrer, de lui donner sa liste de cadeaux et de faire une photo avec lui.

Cette manifestation s'est terminée par un goûter préparé par le Comité des Fêtes et partagé par toutes les générations présentes.

Ce fut un grand moment de convivialité que tous les participants ont partagé avec joie et émotion parfois.



Réveillon Saint Sylvestre, jeudi 31 décembre 2015

Comme chaque année les convives étaient au rendez-vous ... des fidèles ! 90 participants fervents *afficionados* de cette soirée. L'apéritif, soigné, préparé par le Comité des Fêtes était déjà copieux et bien arrosé avec sa soupe de champagne. La suite était dans le même ton. Le traiteur JAD'OR a assuré. Son patron, Jérôme Dessarps « adore » faire la cuisine, ça lui plaît ! Quand il en parle, il est dans ses casseroles, il donne l'eau à la bouche. Quand il passe à la pratique c'est très bon, vraiment délicieux ! Un réveillon c'est les agapes mais c'est aussi l'ambiance, la musique. MDS Events avait sorti les spots, les enceintes et la musique pour tous : musette, tubes, chansons et cotillons. Tous les ingrédients pour passer de 2015 à 2016 étaient réunis pour que les participants approchent les rêves dans cette nuit de Nouvel An !



Vœux du Maire, samedi 9 janvier 2016



Ce samedi 9 janvier, le Conseil Municipal avait invité les habitants de Mauran pour leur présenter les vœux de cette nouvelle année.

Après évocation des malheureux événements de Novembre, un diaporama des réalisations 2015 a été projeté. La présentation de photos étant plus ludique, les participants ont pu ainsi visionner les réalisations 2015, à savoir :

- pose de panneaux de ralentissement sur le chemin de la Barque et pose de panneaux de ralentissement (70) sur la route de Roquefort,
- réalisation de la bibliothèque,
- plantation d'arbres sur la place de la mairie.



Par ailleurs, Dominique Arrouy, 1^{er} adjoint, a présenté un bilan valorisant du site internet de la mairie de Mauran, compte tenu du niveau inespéré de sa fréquentation.

Ensuite, les projets 2016 ont été évoqués et plus particulièrement, la mise en œuvre de l'éclairage public chemin des Rosiers ainsi que la route de Roquefort au niveau des Longats.

Il est prévu l'aménagement du carrefour du pont ainsi qu'une amélioration du carrefour dit de la « Croix ».

Ces différentes présentations ont été clôturées par un pot de l'amitié partagé entre tous les participants ce qui a permis à chacun de poser les questions sur l'avenir de notre village.

Carnaval des enfants, samedi 6 Février 2016

Monsieur Carnaval avait investi Mauran ce samedi après-midi. Le temps était au beau, de nombreux enfants avec leurs parents étaient venus participer à cet événement.

Les enfants avaient été au préalable magnifiquement grimés avant d'entamer, avec M. Carnaval, un défilé dans les rues du village.

Traditionnellement, M. Carnaval est brûlé ce jour-là pour marquer la fin de l'histoire et de ses frimas. Cette année, pour son hiver clément, il aurait pu être épargné. Mais les enfants en ont décidé autrement. À la grande joie de tous, ils ont enflammé son enveloppe de papier.

Une fois M. Carnaval consumé la petite troupe a regagné la salle des fêtes pour savourer un goûter copieux où crêpes, pâte à tartiner et gâteaux ont rassasié les petites têtes blondes et brunes.

Pour digérer ce goûter, des jeux ont permis aux enfants de se dépenser avant de regagner leur « sweet home ! »

Une belle journée qui laissera de merveilleux souvenirs.

Cette joyeuse après-midi a été très réussie grâce aux bénévoles, Emilie, Marie, Pierre, et à des parents dévoués. Merci à tous.



Manifestations à venir

Programme des prochaines manifestations 2016

- **Chasse aux œufs** --> Dimanche 27 Mars
- **Vide-grenier de Printemps** --> Dimanche 1er Mai
- **Fête des voisins** --> Vendredi 27 Mai
- **Matinée nettoyage des chemins** --> Samedi 4 Juin
- **Feu de la Saint Jean et Fête de la musique** --> Samedi 25 Juin
- **Fête locale** --> Samedi, Dimanche et Lundi, les 16, 17 et 18 Juillet

Etat civil

Nos plus sincères condoléances à :

- la famille de Madame Danielle MAURY (née ROUSSON), décédée le 10 décembre 2015 dans sa 86^{ème} année. Madame Maury possédait une résidence secondaire Route du Picon, au lieu dit La Hontasse et aimait venir s'y ressourcer.
- La famille de Monsieur Louis FONTAN, décédé le 31 janvier 2016 à Cazères



Bienvenue à ..

Monsieur et Madame MIKOLAJCZYK, 2 rue du Vieux Château

Monsieur et Madame TAFIN -190, route du Picon.

Recensement des Jeunes

Rappel :

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Votre commune vous fera parvenir l'attestation de recensement par voie postale. Une fois complétée elle devra être déposée en personne à la mairie.

Infos pratiques

Une question juridique ?

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne (**CDAD de la Haute Garonne**) vous permet de consulter **gratuitement**, des avocats, notaires, huissiers de justice pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations mais aussi pour vous orienter dans vos démarches ou pour écouter les victimes.

N'hésitez pas contacter le **CDAD** de la Haute Garonne pour de plus amples renseignements ou connectez-vous sur son site internet pour découvrir les adresses et coordonnées téléphoniques pour les consultations qui sont obtenues, soit sur rendez-vous, soit lors de permanences. Vous pouvez également consulter la plaquette du CDAD à la Mairie si vous le souhaitez (elle comporte tous les renseignements utiles pour les consultations).

Site Web : <http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr/>

Adresse :

Tribunal de grande instance
2, allées Jules Guesde BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : +33 5 61 33 70 90

Fax : +33 5 61 33 70 89

TNT en Haute définition : c'est pour demain !

Le 5 avril 2016, toutes les chaînes de la TNT basculent en Haute Définition. Si vous recevez actuellement la télé par l'antenne râteau, vous devez vérifier que votre téléviseur est compatible ou vous ne pourrez plus regarder la télé.

Comment se préparer au passage à la tnt HD

Pour bien se préparer au passage à la TNT HD, la première étape est de vérifier votre équipement actuel.

Allumez votre téléviseur et recherchez la chaîne 7 ou 57 qui correspond à Arte. Si vous voyez apparaître le logo Arte HD sur l'une de ses deux chaînes, cela signifie que votre téléviseur est compatible avec les nouvelles normes qui prendront effet le 5 avril.

Dans le cas contraire, vous avez deux solutions:

- Acheter une nouvelle télévision en remplacement de votre poste actuel
- Acheter un adaptateur TNT HD que vous brancherez sur votre télévision

Ces deux solutions vous permettront, en outre, de bénéficier dès à présent de nouvelles chaînes diffusées en HD: Chérie 25, HD1, 6 Ter, L'Équipe 21, RMC Découverte et Numéro 23



Recette

Nid de Pâques

Ingrédients du gâteau au yaourt:

- 1 pot de yaourt nature (ne pas jeter le pot il sert de doseur)
- 2 pots de sucre
- 3 pots de farine
- 1/2 pot d'huile
- 3 œufs
- 1 sachet de levure



Ingrédient pour la crème :

- 1 bouteille de crème fraîche fleurette
- 150 g de pralin
- 50 g de sucre
- 1 sachet de fixe chantilly

Ingrédient pour la décoration : votre imagination ou :

- 75 g de chocolat noir de couverture
- 1 petite poule en chocolat
- Petits œufs de couleurs en sucre
- Vermicelles en chocolat + pralin

Le biscuit :

- ✓ Dans un saladier, versez le pot de yaourt puis tous les ingrédients pour le gâteau au yaourt. Mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.
- ✓ Beurrez un moule à manquer .Verser le mélange dedans. Enfournerez à four chaud (200°C en chaleur tournant), pendant environ 20/25 min.

La crème :

- ✓ Versez la crème dans un saladier ou bol du batteur, puis battre énergiquement jusqu'à ce que la crème monte en chantilly.
- ✓ Lorsque la crème commence à monter, incorporez le mélange 1 sachet de chantifix et le sucre. Battez encore jusqu'à ce que la consistance de la chantilly soit ferme.
- ✓ Ensuite, ajoutez le pralin délicatement à l'aide d'une spatule jusqu'à ce que le mélange soit homogène, et réservez au frais.

Montage du gâteau :

- ✓ Lorsque votre gâteau est complètement refroidi, coupez-le en 2 dans le sens de la largeur la partie du bas doit être plus épaisse. Prenez la partie du haut et coupez un rond au milieu (utilisez un bol, le rond ne doit pas être trop grand. Enduisez la partie du bas de crème avec les 3/4 de la crème, disposez ensuite le disque du haut par-dessus.
- ✓ Pour la déco, faites fondre la chocolat pour faire un glaçage
- ✓ Etalez le chocolat sur le dessus du gâteau, sans en mettre dans le trou. Avec le ¼ de crème restant soit vous comblez le trou ou dans une poche à douille vous pouvez faire de la déco juste avant de servir (en attendant réserver au frais !).
- ✓ Disposez la poule en chocolat dans le trou (le nid), avec les petits œufs en sucre autour. Décorez le chocolat de pralin et de vermicelles en chocolat, et placez soit une pièce fraîche ou au frigo avant de servir, mais le chocolat risque de blanchir un peu.

Astuces de cuisine :

- ✓ Pour les cuissons de gâteau, piquer le régulièrement avec un cure dent ou une pique en bois, si la pâte reste accrochée il n'est pas cuit, s'il est sec la cuisson est bonne !
- ✓ Pour avoir un glaçage brillant sans artifice, faire fondre le chocolat au bain marie et ne pas dépasser les 55° pour le noir. Pour le chocolat au lait et le blanc ne jamais dépasser 45° à 48°. Attention de bien choisir un chocolat de couverture qui est différent du pâtisseries.